Nations Unies

S/PV.7689



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7689e séance

Vendredi 6 mai 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Shen Bo
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	Mme Audouard
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation concernant l’Iraq

Dixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2016/372)

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 7 de la résolution 2233 (2015) (S/206/396)

16-12920 (F)









La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation concernant l’Iraq

Dixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2016/372)

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 7 de la résolution 2233 (2015) (S/2016/396)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de l’Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d’assistance des Nations Unies pour l’Iraq, à participer à la présente séance.

Au nom des membres du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Kubiš, qui participe à la séance d’aujourd’hui par visioconférence depuis Bagdad.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/372, qui contient le dixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité. J’appelle également l’attention des membres sur le document S/2016/396, qui contient le troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 7 de la résolution 2233 (2015).

Je donne maintenant la parole à M. Kubiš.

M. Kubiš (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de présenter le troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 7 de la résolution 2233 (2015) (S/2016/396) ainsi que le dixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) (S/2016/372), concernant la question des nationaux du Koweït et d’États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus.

Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.7623), Bagdad et l’ensemble du pays sont plongés dans une grave crise politique, qui a entraîné la paralysie du Gouvernement et du Conseil des représentants, dont les travaux sont totalement dans l’impasse. L’incapacité du Gouvernement iraquien et de la classe politique de s’entendre sur des réformes véritables qui amélioreraient la gouvernance et la responsabilité et apporteraient la justice pour tous ainsi que des emplois et des services tout en luttant contre la corruption, comme le réclame la population iraquienne, en particulier à Bagdad et dans les provinces chiites du sud depuis août dernier, et de mettre en œuvre ces réformes, a poussé les manifestants à exiger la refonte de l’ensemble du Gouvernement et du processus politique et l’abandon de l’approche fondée sur les quotas en fonction de l’appartenance ethnique et religieuse qui est à la base du système politique iraquien depuis 2003.

En février, les manifestants issus de la société civile ont été rejoints par les partisans de Moqtada el-Saqr. En réponse à cette pression populaire, le Premier Ministre Al Abadi a tenté d’accélérer la mise en œuvre de son programme de réformes et de remplacer le Gouvernement formé sur la base de l’appartenance politique, ethnique ou religieuse par un gouvernement de technocrates, ainsi que le demandait, entre autres, Moqtada el-Saqr. Les manifestants, dans leur majorité, estiment qu’un tel gouvernement est indispensable pour mettre en œuvre des réformes véritables, se débarrasser d’un système clientéliste très puissant et réussir à combattre la corruption. Toutefois la plupart des blocs politiques iraquiens rejettent un tel changement radical du processus politique. Ils considèrent qu’il s’agit là d’une tentative de décrédibiliser le Gouvernement et le Conseil des représentants ainsi que le système politique tout entier. Surtout ils perçoivent les actions de Moqtada el-Saqr comme une tentative de s’emparer du pouvoir en utilisant la rue chiite.

Après des mois de controverse et plusieurs semaines de paralysie politique et de désaccord au sein du Conseil des représentants, la perspective de sortir de l’impasse est venue de la nomination de nouveaux ministres durant la session du Parlement du 26 avril. Toutefois, ces espoirs ont été sévèrement déçus le 30 avril. Lorsqu’il est devenu clair qu’il n’y aurait pas d’autre vote sur une nouvelle liste de candidats à des portefeuilles ministériels, les partisans de Moqtada el-Saqr et les manifestants de la société civile ont franchi les postes de contrôle protégeant la Zone verte et occupé les locaux du Parlement. Les actes de vandalisme et les attaques

dont ont été victimes plusieurs membres du Parlement à cette occasion sont malheureusement venus interrompre le caractère pacifique qui distinguait les manifestations depuis de longs mois. Les manifestants se sont retirés de la Zone verte le lendemain, mais en promettant de mener des actions de plus en plus musclées, comme l’appel à la démission des trois présidents constitutionnels du pays et à la tenue d’élections anticipées, et, le cas échéant, le recours à des attaques contre les sièges du pouvoir, à la désobéissance civile ou à la grève générale, à moins que le Gouvernement et le Parlement ne fassent rapidement avancer les réformes. À l’heure actuelle, bien qu’il y ait un retour au calme, la situation demeure imprévisible et pourrait évoluer de plusieurs façons très différentes.

Depuis le début, en août 2015, du mouvement de protestation réclamant des réformes, le clergé chiite, la Marja’iya, soutient les revendications de la population. Je salue les efforts de la Marja’iya pour qu’une solution politique à la grave crise politique actuelle soit trouvée et que des réformes modernes soient mises en œuvre en Iraq. Je me félicite notamment de la récente déclaration publiée, le 4 mai, par le bureau du grand ayatollah Sistani, dans laquelle la Marja’iya met en garde les partis contre la poursuite de la méthode présentement employée pour traiter les problèmes et les nombreuses crises du pays et leur demande de penser à l’avenir de la population et de prendre des mesures sérieuses et tangibles pour régler la situation actuelle.

J’invite instamment le Gouvernement, les dirigeants constitutionnels et politiques et la société civile à œuvrer de concert, dans le cadre d’un dialogue constructif, afin de sortir de l’impasse politique mais également d’offrir à la population de vraies perspectives d’un avenir meilleur, ce qui permettrait de réconcilier la rue avec ses dirigeants. Unir et concentrer les efforts sur la lutte contre l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), ainsi qu’il se fait appeler, demeure une priorité urgente, de même que la nécessité de mobiliser l’assistance internationale pour atténuer une crise économique, budgétaire et humanitaire très profonde et promouvoir la stabilisation et le retour des personnes déplacées. Aux yeux du peuple, il n’est tout simplement pas possible de continuer à appliquer les vieilles recettes. La population réclame des changements véritables, qui améliorent ses conditions de vie.

Il est impératif que le Conseil des représentants reprenne rapidement ses travaux et approuve la formation d’un gouvernement capable et désireux d’engager de vraies réformes. Les groupes politiques iraquiens doivent trouver ensemble une solution politique qui s’appuie sur la Constitution, la loi et les principes de la démocratie, afin de répondre aux besoins de la population, de mettre fin aux désaccords et à la paralysie du Parlement, de permettre la promulgation rapide des réformes nécessaires et des mesures anticorruption qui s’imposent, et de faire en sorte que les institutions de l’État puissent fonctionner normalement sans menaces ni intimidation. Dans le cadre de ce processus de réforme, j’invite également le Gouvernement à prendre des mesures spécifiques pour encourager la participation des femmes à la vie politique.

Malgré les victoires notables remportées régulièrement sur le terrain contre l’EIIL, ce dernier demeure un ennemi redoutable et déterminé, qui adapte en permanence ses tactiques et ses modes opératoires, tout en tenant compte parallèlement de l’évolution de la situation en Syrie. Comme le Secrétaire général l’a indiqué au Conseil à de nombreuses reprises, l’EIIL ne pourra pas être vaincu par des moyens exclusivement militaires. Si l’on ne s’attaque pas aux causes profondes de l’extrémisme violent et à l’idéologie qui le sous-tend, les efforts ne donneront pas de résultats durables et à long terme. Les victoires militaires doivent être complétées par une assistance aux personnes déplacées et des efforts accrus en faveur de la stabilisation et du relèvement, qui privilégient avant tout l’état de droit et la bonne gouvernance et permettent le retour en toute sécurité des personnes déplacées sur leurs lieux d’origine. Parallèlement, les Iraquiens doivent donner la priorité à la réconciliation politique et communautaire.

La récente reprise des contacts et du dialogue entre Bagdad et Erbil doit se transformer en un partenariat véritable pour une coopération mutuellement avantageuse. Aplanir les divergences et travailler de concert sur les réformes indispensables permettra de créer les conditions propices à un appui technique et financier accru de la part de la communauté internationale en Iraq, y compris la région du Kurdistan.

La visite en Iraq qu’a effectuée le Secrétaire général, le 26 mars, en compagnie du Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim, et du Président de la Banque islamique de développement, M. Ahmed Mohamed Ali Al-Madani, témoigne du sérieux avec lequel la communauté internationale envisage son appui à l’Iraq. Le monde doit prendre conscience que l’Iraq a besoin de plus d’aide internationale, et non l’inverse, en cette période charnière où il se heurte à de nombreux défis et où il doit rompre avec l’héritage du passé

marqué par la mauvaise gouvernance et la corruption. La communauté internationale est certes disposée à accroître son appui, mais les Iraquiens doivent impérativement procéder aux réformes qui mettront leur pays sur la voie du relèvement.

Je me félicite des avancées enregistrées dans le cadre des négociations entre l'Iraq, le Fonds monétaire et la Banque mondiale, négociations qui devraient être menées à bien durant la prochaine série de pourparlers, prévue à Amman à la mi-mai. Des résultats positifs seront aussi nécessaires pour promouvoir le dossier iraquien au prochain Sommet du Groupe des Sept au Japon.

La stabilisation des zones nouvellement libérées reste une priorité, et est essentielle pour préparer le terrain à une réconciliation future. Le problème est immense comme le montre l'exemple de Ramadi, avec les énormes défis posés par les destructions à grande échelle et la concentration sans précédents d'engins explosifs. Malgré les mises en garde du Gouvernement contre la menace des engins explosifs improvisés, des milliers de familles désespérées ont déjà regagné Ramadi et les zones environnantes. Nous sommes très préoccupés par les informations faisant état de dizaines de morts dues aux pièges et aux engins explosifs improvisés placés par l'EIIL, ainsi qu'aux restes d'engins explosifs. En étroite collaboration avec les autorités nationales et provinciales et sous leur direction, le Service de la lutte antimines de l'ONU a contribué à mobiliser les capacités internationales pour régler le problème des restes explosifs de guerre, notamment des engins explosifs improvisés, au niveau local.

Je suis préoccupé par les rapports faisant état de l'emploi d'agents chimiques militarisés par l'EIIL lors d'attaques contre des civils et le personnel des forces de sécurité, comme cela a été le cas dernièrement à Bashir, Taza et Matar. Je prie instamment la communauté internationale d'appuyer l'enquête que mène sur ces incidents l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de faire en sorte que tout individu dont l'implication dans l'emploi d'agents chimiques militarisés aurait été prouvée ou qui en aurait facilité l'emploi ait à en répondre.

La crise humanitaire en Iraq reste l'une des pires au monde. L'année dernière, le nombre d'Iraquiens nécessitant une aide a doublé. Près du tiers de la population, soit plus de 10 millions de personnes, a présentement besoin d'une certaine forme d'aide humanitaire. En fonction de son ampleur et de son intensité, l'offensive militaire entraînera quasi certainement des déplacements massifs dans les mois qui viennent. Dans le pire des cas, plus de 2 millions d'Iraquiens pourraient être de nouveau déplacés d'ici à la fin de l'année. L'ONU est particulièrement préoccupée par la situation humanitaire à Fallouja, qui est toujours sous le contrôle de l'EIIL et effectivement assiégée. Le Gouvernement assure la sécurité des familles qui ont réussi à atteindre les points de rassemblement. La communauté humanitaire a été mobilisée pour leur fournir, ainsi qu'aux personnes prises au piège à Fallouja, une aide vitale.

Le plan d'intervention humanitaire pour 2016 requiert 861 millions de dollars afin de pouvoir offrir des secours d'urgence à 7 millions d'Iraquiens. Malheureusement, seul un quart de cette somme a été décaissé jusqu'à présent. Si 300 millions de dollars ne sont pas reçus d'ici à juin, des dizaines de programmes de sauvetage dits de « ligne de front » seront réduits ou supprimés. La priorité du plan humanitaire pour cette année consiste à couvrir les besoins existants du pays. Il n'englobe pas les besoins supplémentaires inclus dans les plans d'urgence pour la libération de Mossoul. Le montant requis pour aider les personnes touchées par l'opération militaire à Mossoul dépendra directement du type d'opération. Si les destructions sont importantes et les déplacements massifs sur une longue période, les coûts nécessaires pour aider les populations seront énormes. Il nous faut aussi mobiliser davantage de ressources humaines et financières pour répondre aux énormes besoins des femmes et des filles déplacées, ce qui inclut des soins psychologiques spécialisés et l'éducation.

Je voudrais en venir maintenant au dixième rapport (S/2016/372) établi par le Secrétaire général sur la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. La Ministère iraquien de la défense a été officiellement chargé de la supervision technique du dossier des nationaux du Koweït portés disparus, et, à ce titre il a repris les travaux et mené un certain nombre d'activités depuis la transition. Il s'agit d'une mesure encourageante. Nous nous en félicitons et nous espérons qu'elle imprimera une nouvelle dynamique aux efforts du Gouvernement iraquien. Malheureusement, l'impasse perdure s'agissant des biens koweïtiens disparus. Comme suite à la visite du Secrétaire général, j'ai effectué une visite au Koweït à la fin mars et encouragé par la suite les dirigeants iraquiens à tout mettre en œuvre pour progresser concrètement sur la question des nationaux koweïtiens

portés disparus et des biens koweïtiens disparus. Afin de contribuer plus activement à l'examen du dossier, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq prendra contact avec différentes parties prenantes pour solliciter leur aide sur divers aspects, et ce afin de mener le processus de l'avant.

Toutefois, je voudrais souligner que c'est au Gouvernement iraquien qu'il incombe principalement de faire des progrès. Si nous restons conscients du grand nombre de défis auxquels est actuellement confronté l'Iraq, il n'empêche qu'il doit remplir ses obligations internationales, et qu'il ne peut s'y dérober.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Kubiš de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter la République arabe d'Égypte de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et me féliciter des efforts et de la transparence avec laquelle vous menez vos activités. Je voudrais vous féliciter personnellement de votre conduite des travaux du Conseil. Je remercie aussi la République populaire de Chine des intenses efforts qu'elle a déployés au cours de sa présidence du Conseil le mois passé. Je voudrais aussi féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M. Ján Kubiš, de son exposé et de son assistance à l'Iraq, ainsi que des efforts que déploie son équipe à Bagdad et New York et des énormes services qu'elle rend à l'Iraq dans les conditions actuelles.

Les trois présidents – le Président de la République, le Président du Conseil des représentants et Le Président du Conseil des ministres – œuvrent avec les présidents des principaux blocs politiques élus par le peuple à la mise en œuvre du programme de réformes du Premier Ministre et à la promulgation de lois au Conseil des représentants, notamment en matière de bonne gouvernance, de fourniture des services de base et de retour des réfugiés à leurs villes reconquises, avec le concours des Nations Unies et des pays donateurs, que nous remercions.

Je voudrais réaffirmer que 2016 est une année charnière pour l'Iraq s'agissant de la lutte contre le terrorisme et de la reconquête de l'ensemble des territoires sous le contrôle des bandes terroristes de Daech. L'Iraq engage la coalition internationale à mettre à profit les victoires remportées dans le cadre des opérations militaires ainsi que la dispersion et la défaite de ces bandes pour libérer la ville de Mossoul. Les opérations destinées à la reconquérir sont en cours sous la direction du commandement militaire conjoint, et ont permis comme première étape de reprendre le contrôle d'un groupe de villages environnants. Le Gouvernement de mon pays se félicite des succès enregistrés par l'armée iraquienne à Ramadi, notamment les victoires militaires et la reprise du contrôle des villes de Ramadi et Hit. L'offensive se poursuit pour nettoyer les dernières poches de résistance dans la province d'Anbar, en prélude au retour des réfugiés.

Nos forces s'efforcent avec abnégation de reprendre le contrôle des villes et des localités occupées par les bandes terroristes de Daech et de rouvrir la route qui relie Bagdad à Amman. Nous nous félicitons à cet égard que le Secrétaire d'État des États-Unis ait déclaré qu'il estimait que l'EIIL était responsable de génocide en particulier contre divers groupes minoritaires, notamment les yézidis, les chrétiens et les chiites, ainsi que de crimes contre l'humanité. Nous demandons au Conseil de sécurité de créer un mécanisme juridique international chargé spécifiquement de poursuivre et juger les criminels que sont les bandes terroristes de Daech. Nous demandons instamment à tous les États de mettre en œuvre les dispositions des résolutions 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015), en particulier celles qui portent sur la lutte contre l'afflux de combattants terroristes étrangers en provenance de plus de 100 États Membres. Nous les exhortons également à éliminer les sources de financement et à mettre un terme à la contrebande de pétrole et d'objets archéologiques iraquiens à travers la frontière turque.

La guerre contre le terrorisme doit être fondée sur le principe du respect de tous les États, en particulier les États voisins, ainsi que le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Nous tenons à souligner qu'il incombe au Conseil de sécurité la responsabilité de demander à la Turquie de retirer ses forces, qui ont parcouru 110 kilomètres sur le territoire iraquien sans que le Gouvernement central iraquien ne lui en ait donné l'autorisation. Nous estimons que cela constitue une violation flagrante de la souveraineté de l'Iraq. C'est également une violation du principe de bon voisinage et d'autres principes du droit international, ainsi que de la Charte des Nations Unies. Cela sape la confiance dans la capacité du Conseil de sécurité à

sauvegarder les principes énoncés dans la Charte. En outre, l'Iraq appelle le Gouvernement turc à retirer d'urgence ses forces du territoire iraquien. Nous l'exhortons à respecter le droit international et à ne pas fonder ses actions sur des prétextes totalement infondés.

L'Iraq attache de l'importance aux positions prises par la coalition internationale et à sa participation aux efforts visant à rétablir la stabilité et à reconstruire les zones reprises par les forces iraquiennes aux bandes terroristes de l'EIIL. L'objectif est d'atténuer la crise humanitaire qui frappe les personnes déplacées. Cela exige de surmonter les dangers que posent les restes explosifs et les mines abandonnés par ces bandes. Cela exige également de fournir des services de base essentiels au retour des personnes déplacées dans ces villes et régions. Je tiens à souligner que la coalition participe effectivement à la reconstruction des zones reprises et aux initiatives visant à permettre aux populations locales de se battre pour le contrôle de leur territoire.

Nous remercions tous les États participant à la coalition internationale, en particulier les États-Unis d'Amérique et les États membres de l'Union européenne, ainsi que d'autres États qui ne font pas partie de la coalition, des efforts qu'ils déploient pour lutter contre le terrorisme et de l'appui militaire et logistique qu'ils fournissent aux forces de sécurité iraquiennes, et ce dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité du territoire iraquien et en coordination avec nos forces de sécurité. Nous appelons nos partenaires à renforcer l'appui, la coopération et la coordination au niveau opérationnel. Nous les prions également de nous fournir un appui aérien, de contribuer au renforcement des capacités et de mettre à disposition le matériel militaire dont a besoin l'Iraq, en particulier en matière de déminage. Il importe en outre de mettre l'accent sur l'échange d'informations, l'appui en matière de renseignement et la contribution au développement des capacités militaires de nos forces de sécurité.

L'Iraq a toujours été, et restera, un partenaire fondamental de la coalition internationale jusqu'à ce que les groupes terroristes soient expulsés d'Iraq et éliminés. Nous reconnaissons la menace que pose le terrorisme, ainsi que la nécessité de coordonner les efforts et de coopérer pour éliminer ces groupes où qu'ils se trouvent. Nous n'oublierons pas le rôle des pays amis qui se sont tenus à nos côtés lorsque nous en avions besoin et dans la guerre que nous menons contre le terrorisme international.

S'agissant des efforts que déploie le Gouvernement iraquien pour promouvoir la réconciliation nationale, le Gouvernement a adopté une série de lois pour la mise en œuvre de ses programme nationaux, notamment la loi sur la responsabilité et la justice et la loi sur l'amnistie générale. Le Gouvernement a également approuvé la loi sur la garde nationale, qui permet d'y incorporer les combattants des forces de la mobilisation populaire et les représentants tribaux ne dépendant pas des Ministères de l'intérieur et de la défense qui ont tous contribué à défendre l'Iraq et à combattre les terroristes de l'EIIL. L'objectif est de les réintégrer à la garde nationale pour que leur statut soit conforme à la matrice des forces armées iraquiennes.

Le Gouvernement iraquien s'efforce de remplir les conditions militaires et logistiques requises pour reprendre la ville de Fallouja à l'EIIL en ouvrant des voies de passage sûres pour permettre à la population de Fallouja de se rendre à Amiriyet, Habbaniya et Subaihat. Pour accueillir les civils qui ont pu quitter la ville, des camps ont été ouverts dans lesquels on leur fournit une aide alimentaire, médicale et humanitaire. Cependant, l'EIIL empêche les personnes de quitter la ville pour les utiliser comme boucliers humains, comme il l'a fait lorsque ses forces ont repris Ramadi. Je tiens à souligner devant le Conseil que nos forces de sécurité continuent de laisser entrer des articles alimentaires et des médicaments dans Fallouja. Nous ne l'avons jamais empêché.

S'agissant du barrage de Mossoul, le Gouvernement iraquien a pris d'importantes précautions en abaissant à 307 mètres le niveau de l'eau dans le réservoir qui se trouve derrière le barrage. Nous avons appelé nos citoyens à se montrer extrêmement prudents et à demeurer à l'écart du barrage au cas où il s'effondrerait. Nous avons contacté la société italienne Trevi pour la réparation d'une des vannes et la formation du personnel iraquien à l'utilisation des technologies modernes. Nos ingénieurs s'y emploient. À cet égard, l'Iraq est sensible aux efforts déployés par les États-Unis d'Amérique et l'Italie, qui collaborent étroitement avec lui pour trouver une solution définitive au problème du barrage.

L'Iraq déploie des efforts incessants pour renforcer ses relations avec les autres États arabes de la région. Je tiens en particulier à mentionner le Koweït, la Jordanie, l'Iran et le Royaume d'Arabie saoudite, ainsi que nos contacts constants avec le Gouvernement syrien. Il est essentiel de trouver une solution rapide à la question syrienne. Nous devons mettre fin à la crise

humanitaire pour éviter une escalade et trouver une solution politique qui satisfasse toutes les parties et préserve l’unité et l’intégrité territoriale de l’État syrien ainsi que ses frontières internationales. Il faut notamment offrir des garanties de non-intervention par les États voisins et mettre un terme à l’afflux de combattants terroristes étrangers à travers les frontières syriennes. Nous appelons le Conseil de sécurité à sanctionner les États qui permettent à des combattants terroristes de se mobiliser sur leur territoire et les envoient vers d’autres États pour mener une sale guerre contre l’humanité, la stabilité et le développement. L’Iraq appuie les efforts que l’ONU et la communauté internationale déploient en vue de trouver une solution politique qui prenne en compte tous les Syriens, notamment les Kurdes de Syrie.

Le Gouvernement iraquien est déterminé à consentir des efforts exceptionnels en vue de progresser sur la question des ressortissants koweïtiens disparus et des archives nationales. Les comités nationaux et conjoints s’entretiennent actuellement avec des témoins au sujet des ressortissants du Koweït et de pays tiers portés disparus. Le 21 mars, ils ont entendu un témoin au sujet de sites d’inhumation présumés susceptibles de contenir les dépouilles d’un certain nombre de ressortissants koweïtiens disparus, à Al-Jahrah et Khamisiya. Les opérations de collecte et d’enregistrement de toutes les informations sont en cours.

Je tiens à souligner la profondeur de la relation entre l’Iraq et le Koweït. Nous apprécions le soutien de l’État du Koweït, de son prince, de son émir et de son peuple dans notre guerre contre le terrorisme et dans la fourniture d’une assistance humanitaire aux Iraquiens déplacés. Aujourd’hui, nous jouissons de relations bilatérales exceptionnelles. Nous organisons des visites conjointes et des réunions de comités conjoints, et nous nous félicitons par ailleurs du nombre croissant de touristes koweïtiens sur les lieux saints de l’Iraq. Nous nous employons mutuellement, en outre, à accroître les investissements entre les deux pays.

L’Iraq entend fournir une protection aux personnes placées dans les camps temporaires de transit. Nous exhortons les États à rapatrier leurs ressortissants présents dans ces camps. Nous tenons à cet égard à remercier Mme Lute de ses efforts pour trouver des solutions durables.

En conclusion, je tiens à adresser nos remerciements et l’expression de notre gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kubiš, et à son équipe pour les conseils fournis au Gouvernement iraquien et les efforts déployés quotidiennement par la MANUI en vue d’assurer l’unité et la stabilité de l’Iraq et de le débarrasser du terrorisme. Nous condamnons l’assassinat récent du membre du personnel de la MANUI. Je tiens à dire au Conseil que les autorités iraquiennes mènent actuellement une enquête afin de trouver les responsables de cet assassinat et de les traduire en justice.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ces derniers temps, le Conseil de sécurité a montré une attirance croissante pour les formules publiques, parfois en violation des formules convenues précédemment. Aujourd’hui, je souhaitais, à mon tour, prendre la parole sous ce format public comme, nous le savons, le permettent les règles de procédure du Conseil.

Nous savons gré à M. Ján Kubiš de son exposé et de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2016/396). Nous saluons les efforts déployés par l’ONU, à commencer par la Mission d’assistance des Nations Unies pour l’Iraq (MANUI). Nous remercions le Représentant permanent de l’Iraq de sa déclaration riche en informations.

Cela fait 13 ans que se poursuit la tragédie de l’Iraq, lourde de conséquences pour l’ensemble de la région. À ce stade, nous tenons à souligner la nécessité de surmonter le plus vite possible la crise politique interne. Nous comprenons l’importance de la réforme du système d’administration publique, mais ce qui importe le plus dans le contexte actuel, c’est le travail de réconciliation nationale, par une union des efforts visant à régler les problèmes urgents que connaît le pays. Cela ne peut se faire que dans le cadre d’un large dialogue national et d’accords fondés sur un consensus entre toutes les parties prenantes au processus politique interne, tout en maintenant l’unité et la diversité ethnique et religieuse du pays.

C’est en unissant nos forces que nous pourrons améliorer l’efficacité de la lutte contre les organisations terroristes. Nous soutenons pleinement le combat que livre le Gouvernement iraquien contre l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), et nous relevons les progrès accomplis, mais la forte augmentation de l’activité terroriste, en particulier à Bagdad, nous oblige à la circonspection et à une réflexion sur l’efficacité de l’action de la coalition, qui, ces derniers temps,

pour une raison ou une autre, se fait appeler coalition internationale. Or la zone opérationnelle des terroristes continue de s'étendre de façon incontrôlée au-delà de la région vers la Libye, l'Afghanistan et l'Europe. Nous sommes convaincus que seule une démarche globale de lutte contre le terrorisme, toujours dans un strict respect des normes juridiques internationales, peut produire les résultats escomptés. Il ne saurait y avoir ici deux poids deux mesures. Il faut une ligne de conduite cohérente, de principe, de l'ensemble des membres responsables de la communauté internationale dans la lutte contre ce mal absolu.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations faisant état de l'utilisation par l'EIIL d'agents chimiques militarisés. Le rapport du Secrétaire général rapporte plusieurs de ces cas. L'un d'entre eux a été signalé à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Malheureusement, rien n'est dit sur la tenue ou non d'une enquête sur ces incidents. Les agents chimiques militarisés se répandent à travers toute la région et sont utilisés par les terroristes. Certains États Membres continuent de prétendre ne rien remarquer et, en ne faisant rien, rejettent toute la faute sur le régime d'Assad.Or, les analyses des composantes chimiques primaires des composés explosifs retrouvés dans les armes prises aux insurgés dans la zone de Tikrit, et l'identification des sociétés de fabrication et des conditions de vente de ces produits dans d'autres pays montrent qu'elles proviennent de Turquie ou ont été livrées dans ce pays sans droit de réexportation. Dans ce contexte, notre initiative visant à élaborer une convention internationale sur la lutte contre le terrorisme chimique s'avère de plus en plus d'actualité. Il en va de même du projet de résolution élaboré par la Russie et la Chine. Nous défendons le strict respect de la souveraineté de l'Iraq, qui est systématiquement violée par la Turquie dans le cadre de ses frappes aériennes. Ces dernières peuvent entraîner la mort de civils, comme l'a indiqué le rapport. Sous prétexte de combattre les terroristes, la Turquie maintient sa présence dans le camp militaire de Baachiqa et les protestations de Bagdad sont simplement ignorées.

Il y a lieu de se préoccuper de la situation humanitaire dans le pays, où le nombre de personnes ayant besoin d'aide dépasse déjà les chiffres syriens. Or les principaux problèmes d'accès humanitaire s'observent, tout comme en Syrie, dans les zones d'influence des organisations terroristes. Le rapport indique ainsi que

> « [d]es centaines de milliers de personnes risquent de rester piégées à l'intérieur de zones assiégées, avec de faibles possibilités d'en sortir, sinon aucune, et d'avoir désespérément besoin d'aide. Des milliers de familles sont déjà prises entre les lignes de front des forces belligérantes et de nombreuses autres pourraient se retrouver dans la même situation au cours des prochains mois. » (*S/2016/396, par. 54*)

On assiste à Fallouja, zone assiégée contrôlée par l'EIIL, sans accès à l'aide humanitaire, à une situation catastrophique. Au cours de la prétendue libération, Ramadi a d'abord été soumise à un blocus, puis pratiquement rayée de la face de la terre par les bombardements aériens.

Nous avons dernièrement discuté, en votre compagnie, Monsieur le Président, et celle d'autres collègues du Conseil de sécurité, au cours d'un déjeuner de travail avec le Président du Comité international de la Croix-Rouge, du fait que nous attachions une importance inégale aux différentes situations : certaines reçoivent de nous une attention particulière tandis que d'autres n'en reçoivent aucune, et ce, en fonction, bien sûr, de motifs politiques connus. C'est ainsi que nous discutons presque chaque semaine de la situation humanitaire en Syrie, alors qu'en Iraq, qui est également aux prises avec la menace terroriste, la situation humanitaire n'est l'objet d'aucune attention. J'estime qu'il convient de rectifier cette situation rapidement et d'inviter M. O'Brien à venir l'examiner avec nous de manière approfondie.

En conclusion, je souhaite au peuple iraquien de pouvoir surmonter cette crise le plus rapidement possible.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kubiš, que je tiens à féliciter, ainsi que son équipe, de tous les efforts qu'ils accomplissent dans des conditions aussi difficiles. Je remercie également l'Ambassadeur de l'Iraq de son exposé de ce matin.

Je voulais juste faire une observation sur un aspect de la déclaration faite par la délégation russe. Bien entendu, nous reconnaissons tous que le terrorisme de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) demeure un ennemi déterminé et pernicieux de l'Iraq. Chaque jour ou presque, nous entendons en effet parler des bombardements de zones civiles par l'EIIL, et du grand nombre de victimes qu'ils provoquent. Les États-Unis sont un partenaire engagé du Gouvernement iraquien et,

du reste, de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Le Vice-Président Joe Biden a réaffirmé son engagement la semaine dernière, lors de sa récente visite en Iraq.

Nous jugeons encourageants les progrès militaires qui ont été récemment réalisés dans la province d'Anbar avec la libération de Hīt et la levée du siège de Haditha.

Je tiens, toutefois, à souligner qu'il est important que nous travaillions ensemble en tant que Conseil à une approche fondée sur le consensus. Nous nous félicitons de pouvoir compter sur la coopération des membres du Conseil pour trouver un moyen constructif d'orienter nos travaux. Par exemple, nous avons travaillé ensemble sur le dossier des armes chimiques en Syrie et avons adopté plusieurs résolutions très importantes, à savoir les résolutions 2118 (2013), 2209 (2015) et 2235 (2015). Nous considérons que ces succès sont le résultat de notre collaboration fructueuse au sein du Conseil. Ces résolutions ont, à mon sens, permis de détruire un nombre important d'armes chimiques. Elles ont condamné l'utilisation du chlore en tant qu'arme et mis en place le Mécanisme d'enquête conjoint. Nous voulons que le Mécanisme d'enquête conjoint continue à s'intéresser principalement à l'utilisation d'armes chimiques par quelque acteur que ce soit en Syrie.

Alors que nous examinons les problèmes posés par le terrorisme en Iraq, notamment l'utilisation de ces armes par l'un ou l'autre des acteurs, nous voulons trouver un moyen constructif de nous attacher à adopter une démarche fondée sur le consensus.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Égypte.

D'emblée, je remercie M. Ján Kubiš de son exposé instructif.

L'Égypte tient à exprimer sa préoccupation face à l'évolution récente de la situation politique en Iraq, en particulier compte tenu des conditions de sécurité difficiles qui prévalent dans ce pays frère. L'Égypte appelle tous les groupes politiques au sein du Parlement iraquien à respecter et à protéger les institutions nationales de l'État, à unifier leur vision nationale et à faire tous les efforts possibles pour surmonter la crise actuelle, qui pourrait entraîner un vide politique, dont les répercussions seront ressenties par tous les pans de la société iraquienne. L'Égypte souligne qu'il importe d'appuyer les trois présidences et de convenir d'un programme de réforme politique complet, comprenant, entre autres choses, la fin du système de quotas et la lutte contre la corruption. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent appuyer tous les efforts visant à renforcer l'idée d'État national.

Nous voudrions également dire que nous sommes fermement en faveur de préservation de l'unité et de la souveraineté de l'Iraq sur son territoire national. Nous soulignons l'importance fondamentale du caractère arabe de la société iraquienne, tout en insistant sur la nécessité de préserver ses spécificités ethniques, culturelles et confessionnelles. Cette identité est l'élément unificateur de tous les Iraquiens et constitue une soupape de sécurité qui les empêche de sombrer dans l'abîme du séparatisme et de la division – des tendances sectaires que certaines forces régionales cherchent à fomenter.

L'Égypte insiste sur la nécessité de mettre un terme aux incursions flagrantes des forces turques en Iraq. J'appelle l'attention sur le fait que la Turquie n'a pas tenu compte des appels régionaux et internationaux concernant le retrait des forces turques d'Iraq. À cet égard, l'Égypte invite la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq à se saisir une fois de plus de la question du retrait des forces turques du territoire iraquien. Nous voudrions également souligner qu'il est important que l'Iran s'abstienne de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iraq en cessant de fomenter des tendances qui sont susceptibles de menacer l'unité de la société iraquienne.

Nous nous félicitons des victoires remportées par l'armée iraquienne au cours des derniers mois, de nombreux pans du territoire iraquien ayant été libérés des griffes de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Nous insistons sur l'importance que revêt l'élaboration d'une vision globale pour parvenir à la stabilité, une vision qui ne soit pas limitée aux aspects sécuritaires et militaires, mais qui inclue également la réconciliation nationale, l'intégration des sunnites et la reconstruction.

Nous soulignons qu'il importe que la communauté internationale déploie des efforts concertés pour aider l'Iraq dans ses activités de déminage, notamment s'agissant des restes explosifs de guerre qui empêchent le retour des personnes déplacées à Ramadi et dans d'autres zones libérées. Le Ministère égyptien de la défense a déjà mis en place un programme de formation en la matière pour les forces iraquiennes.

L'Égypte a également fourni au Gouvernement de la région du Kurdistan iraquien une aide humanitaire destinée aux personnes déplacées. L'Égypte souligne

l'importance de l'aspect humanitaire dans le dossier iraquien, qui comprend la recherche des prisonniers de guerre iraquiens et la restitution des biens koweïtiens, y compris les archives nationales, qui ont fait l'objet de nombreuses résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Ces questions ont été évoquées, avec toute l'importance qui leur est due, dans de nombreuses déclarations du Conseil de sécurité. L'Égypte estime qu'il est important que le Conseil de sécurité continue de se pencher sur ces questions, compte tenu de leurs ramifications juridiques et humanitaires.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.